



Futures orientations des soins de santé primaires

Rapport du Secrétariat

INTRODUCTION

1. Dans la résolution WHA56.6 qu'elle a adoptée en mai 2003, la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a demandé aux Etats Membres de prendre une série de mesures pour renforcer les soins de santé primaires. Elle a également prié le Directeur général de convoquer une réunion pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration d'Alma-Ata et pour dégager les futures orientations stratégiques des soins de santé primaires ; de continuer à prendre en compte les principes des soins de santé primaires dans les activités et les programmes de l'OMS ; et de faire rapport sur les progrès réalisés.
2. Le présent rapport donne un bref aperçu des mesures prises en application de la résolution WHA56.6. Il mentionne également les résultats d'une étude mondiale sur la façon dont les soins de santé primaires peuvent aider à résoudre les problèmes de santé au XXI^e siècle.
3. Plusieurs réunions ont eu lieu sur les soins de santé primaires : la Conférence internationale sur les soins de santé primaires (Almaty, 23 et 24 octobre 2003) pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration d'Alma-Ata, la réunion mondiale sur les soins de santé primaires (Madrid, 27-29 octobre 2003), ainsi qu'une réunion prévue à Brasília (6-8 décembre 2003) sur les 25 ans de la Déclaration d'Alma-Ata.
4. A la réunion tenue au Kazakhstan, une résolution a été adoptée sur les priorités en matière de soins, l'affectation des ressources, la santé publique et la population, les facteurs de risques sanitaires et la collaboration intersectorielle.
5. Les participants à la réunion mondiale de Madrid¹ ont reconnu que les Etats Membres sont confrontés à des situations très diverses quand ils entreprennent d'améliorer leurs systèmes de santé en se fondant sur les principes des soins de santé primaires. Les différences concernent les ressources qu'il est possible d'investir dans la santé, la situation démographique et épidémiologique, les systèmes politiques et sociaux et le stade de développement des systèmes de santé fondés sur les principes des soins de santé primaires.

¹ Pour de plus amples détails, voir le document WHO/MNC/OSD/04.

6. Malgré la disparité des améliorations apportées aux systèmes de santé, les participants à la réunion mondiale sont parvenus à définir un cadre qui guidera clairement tant les Etats Membres que la communauté internationale dans l'application des principes des soins de santé primaires en vue d'instaurer la santé pour tous. Le cadre se compose des éléments suivants : principes et buts des soins de santé primaires ; élaboration, mise en oeuvre et évaluation des politiques ; et développement des systèmes de santé. Ces éléments sont dynamiques, évolutifs et interdépendants.

PRINCIPES ET BUTS DES SOINS DE SANTE PRIMAIRES

7. Les Etats Membres et la communauté internationale dans son ensemble continuent d'adhérer aux principes sur lesquels repose le concept de soins de santé primaires. La volonté demeure d'instaurer la santé pour tous, d'améliorer les issues sanitaires et de promouvoir un accès équitable aux soins.

8. Pour atteindre les buts actuellement visés et répondre aux besoins futurs, il faut s'attacher en permanence à trouver des solutions pour recenser les besoins de l'ensemble de la population, aborder les déterminants de la santé selon une approche intersectorielle, intégrer la participation communautaire à tous les processus d'élaboration des politiques, de développement du système de santé et de développement communautaire en général, veiller à ce que les données recueillies et l'expérience acquise soient pleinement exploitées par les décideurs, les communautés et les prestataires de soins et mises à la portée des patients et de leur famille, faire en sorte que les populations aient accès à des systèmes de santé qui promeuvent la santé et dispensent des soins adaptés, et déterminer au niveau national le meilleur moyen de garantir la santé pour tous aux populations locales.

9. Compte tenu de la situation sanitaire dans le monde, il peut s'avérer nécessaire d'adjoindre de nouveaux principes à ceux qui existent déjà, par exemple : la santé est une richesse nationale et mondiale qui contribue au développement socio-économique et à la cohésion sociale ; de nombreux déterminants de la santé appellent une action énergique au niveau international ; il est peu probable qu'en agissant unilatéralement, les Etats Membres parviennent à faire face aux problèmes économiques et sociaux liés à la santé qui s'étendent au-delà des frontières nationales ; au sein de la société civile, les individus ont des responsabilités et des droits vis-à-vis de leur propre santé et de celle des autres ; pour des progrès sanitaires maximums, les gouvernements doivent continuer à s'acquitter de la mission qui leur incombe de protéger la santé de la population dans son ensemble tout en collaborant avec d'autres acteurs ; la prévention et les soins sont complémentaires et non interchangeables.

10. Les principes des soins de santé primaires ont évolué au fil du temps et continueront d'évoluer à mesure qu'apparaissent de nouveaux modèles politiques et sociaux. Il faut également tenir compte de cet aspect afin de s'engager à examiner périodiquement les principes et à les reformuler.

ELABORATION, MISE EN OEUVRE ET EVALUATION DES POLITIQUES

11. La Déclaration d'Alma-Ata indiquait clairement les principes et les activités essentielles des soins de santé primaires, mais ne liait pas explicitement entre eux les principes, les activités et la nécessité d'examiner périodiquement les résultats. Il ne suffit pas d'élaborer des politiques pour qu'elles soient mises en oeuvre. Si un processus dynamique d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des politiques est nécessaire, c'est plutôt parce qu'il est utile aux pays que parce qu'il autorise des comparaisons au plan international.

12. Il serait utile que l'OMS appuie la mise au point d'un instrument servant à déterminer si les principes des soins de santé primaires sont appliqués. En s'aidant d'un tel instrument pour se placer dans l'optique des soins de santé primaires, les pays pourraient dégager les opérations stratégiques qui doivent s'inscrire dans une perspective à long terme et observer les progrès des programmes de courte durée. De cette façon, ils pourraient systématiquement aligner la pratique sur la politique pour que l'exécution soit cohérente. Ils affermeraient aussi leur position face aux organismes internationaux et aux donateurs.

DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE

13. Il est devenu plus important, vu la complexité de la situation, que le gouvernement établisse une relation claire entre les objectifs sanitaires, l'application des principes des soins de santé primaires et la prestation de services de santé appropriés. Le cadre de la santé pour tous conserve donc son intérêt pour la fonction de tutelle exercée par les gouvernements et d'autres acteurs.

14. Il est dit dans la Déclaration d'Alma-Ata que la façon dont les principes des soins de santé primaires sont appliqués doit dépendre des caractéristiques sociales, économiques et politiques du pays, de sorte que les systèmes de santé peuvent être organisés de différentes manières. Le gouvernement a néanmoins pour rôle essentiel de veiller à ce que les systèmes de santé offrent des avantages sanitaires à la population, soient adaptés aux besoins et capables d'agir sur les déterminants de la santé, et dispensent des soins de bonne qualité aux individus.

15. Par conséquent, en appliquant la politique des soins de santé primaires, les gouvernements contribuent en grande partie à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui ont trait à la santé. La réalisation de ces objectifs vient compléter l'action menée en vue d'instaurer la santé pour tous et exige un système de santé publique fondé sur les soins de santé primaires.

16. Le développement du système de santé doit être régi par les principes des soins de santé primaires et les politiques connexes si l'on veut améliorer la santé de la population. La capacité du système de santé à dispenser des soins accessibles à tous devient donc plus importante que les soins de santé primaires en tant que niveau spécifique dans la hiérarchie des soins. Il en découle que, pour être efficaces, les soins de santé primaires doivent être assurés à proximité de la communauté desservie, sans nécessairement être considérés comme un niveau de soins distinct. Par conséquent, pour assurer des soins coordonnés et centrés sur le patient dans la chaîne continue de la prévention et des soins, il faut développer des systèmes de santé intégrés qui se fondent sur les soins de santé primaires tout en gommant les distinctions faites habituellement entre les différents niveaux de soins.

17. Par ailleurs, pour être efficaces et viables, les programmes qui visent des maladies en particulier doivent toujours s'inscrire dans une stratégie complémentaire et simultanée de développement du système de santé. Ces programmes offrent une possibilité de développer les systèmes de santé en faisant fond sur les soins de santé primaires.

18. Des plans et des stratégies d'investissement réalistes sont indispensables pour vaincre les obstacles auxquels se heurtent les interventions sanitaires du fait de la pénurie de ressources humaines et financières ou de la faiblesse des structures gestionnaires.

CONCLUSIONS

19. Le cadre défini lors de la réunion repose sur l'hypothèse que la santé de la population s'améliorera si, pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer les politiques et développer les systèmes de santé, on applique de façon cohérente les principes des soins de santé primaires après les avoir actualisés.

20. A cet égard, l'« optique des soins de santé primaires » qu'il est proposé d'adopter serait utile pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer les politiques dans le but d'améliorer la santé de la population. Elle contribuera également à orienter les choix concernant l'organisation du système de santé et l'appui que l'OMS apporte aux Etats Membres quand ils déterminent leurs priorités et conçoivent leurs politiques et programmes.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

21. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du présent rapport.

= = =